

République Française  
Département de la Marne  
Arrondissement de  
Châlons-en-Champagne

## Communauté de Communes de la Moivre à la Coole EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS

DU CONSEIL DE COMMUNAUTÉ

### SÉANCE DU 20 FÉVRIER 2020

Le 20 février 2020 à 20 h 30, le conseil de la Communauté de Communes de la Moivre à la Coole, s'est réuni en séance ordinaire, à la salle des fêtes de Saint-Germain-la-Ville, sous la présidence de M. Hubert ARROUART, Président, en vertu de la convocation faite le 14 février 2020.

#### Nombre de délégués :

- en exercice	44	<u>Titulaires présents</u> : Gilles ADNET, Milène ADNET, Marie ANCELLIN, Didier APPERT, Jean-Claude ARNOULD, Hubert ARROUART, Jean-Paul BRIGNOLI, Carole CHOSROES, Maurice HUET, Michel JACQUET, Catherine JULLIEN, André KUHN, Raymond LAPIE, Jean-Christophe MANGEART, André MELLIER, Evelyne MOINEAU, Victor OURY, Catherine PANNET, Christophe PATINET, Joël PERARDEL, Maurice PIERRE, Éric PIGNY, Jean-Jacques PILLET, Catherine PUJOL, Sylvain ROGER, Jean-Pierre ROLLET, Jérôme ROUSSINET, René SCHULLER, Marcelle SCIEUR, Murielle STEPHAN, Pascal VANSANTBERGHE, Denis VAROQUIER, Noël VOISIN-DIT-LACROIX.
- présents	33	
- représentés ou ayant donné pouvoir	4	
- votants	37	
- ont voté pour	37	
- ont voté contre	0	
- se sont abstenus	0	

Etaient représentés : Bernard COUSIN par Odile CAQUE (suppléante), Françoise DROUIN par René SCHULLER (pouvoir), Hubert FERRAND par Hubert ARROUART (pouvoir), William MATHIEU par Claudy MATHIEU (suppléante).

Absents : Roger BERTON (excusé), Catherine DETHUNE (excusée), Hubert FAUCONNIER, Jean-Claude MANDIN (excusé), Fabrice REVELLI, Jean-Marie ROSSIGNON (excusé), François SCHUESTER (excusé).

#### DÉLIBÉRATION N° 838-2020

La majorité des membres en exercice étant présente, le conseil peut valablement délibérer.

#### OBJET : Tableaux Numériques Interactifs (TNI) Demande de DETR

Le conseil nomme M. Jean-Paul BRIGNOLI pour remplir les fonctions de secrétaire de séance.

Monsieur le Président présente à l'assemblée le projet d'achat de tableaux numériques interactifs pour renouveler le matériel des écoles :

	Suppl	COURTISOLS Primaire	MAIRY S/MARNE	MARSON	NUISEMEN T/COOLE	VESIGNEUL S/MARNE	VITRY LA VILLE	TOTAL
<b>Nbre</b>	1	5	4	5	7	9	2	33

Monsieur le Président informe l'assemblée que le prix d'un TNI est estimé à 3 040.00 € HT soit un total de 100 320.00 € HT.

Monsieur le Président demande à l'assemblée l'autorisation de déposer un dossier de demande de DETR à hauteur de 50 %.

#### Après en avoir délibéré, le conseil de communauté :

**DÉCIDE** d'autoriser le Président à déposer un dossier de demande de DETR à hauteur de 50 % pour l'achat de 33 tableaux numériques interactifs.

Extrait certifié conforme,



Hubert ARROUART

Hubert ARROUART  
2020.03.10 16:56:05 +0100  
Ref:20200306\_094808\_1-2-O  
Signature numérique  
le Président